



non respect du règlement de copropriété

Par **liladu94**, le **05/05/2019** à **08:57**

Bonjour, je suis dans une copropriété avec trois autres copropriétaires, l'un des copropriétaires à sa maison en dehors de la copro, il a sa porte d'entrée perso et son jardin clos, il fait ce qu'il veut à l'écart de la copro, les deux autres copropriétaires, ainsi que moi même nous avons une cour communes, sans syndic alors ils font ce qu'ils veulent sans aucun respect pour le règlement de copropriété, ils ont jusqu'à 6 véhicules dans la cour communes, ils font des travaux et s'approprient les parties communes, j'ai fais des constats d'huissier mais ils continuent je ne sais plus quoi-faire. Nous n'avons aucune charge en commun, comment faire pour que cela cesse.

Par **youris**, le **05/05/2019** à **09:22**

bonjour,

le syndic est obligatoire dans une copropriété, donc il faut commencer par choisir un syndic.

le TGI peut nommer à la demande d'un copropriétaire la nomination d'un syndic.

vous devez avoir une assurance pour les parties communes.

salutations

Par **liladu94**, le **05/05/2019** à **13:18**

Bonjour, Merci pour les renseignements je vais suivre vos conseils et demander au TGI de nommer un syndic. Pour l'assurance j'ai un contrat habitation classic est-ce que je dois prendre une autre assurance spécial pour copropriété pour les parties communes. Salutations